

## Qu'est ce qu'un GFA citoyen?

Le GFA achète les terres et en devient propriétaire. Il loue ensuite ces terres à un ou plusieurs agriculteurs. Le montant de l'achat représente le capital du GFA et est divisé en parts égales. Chaque associé détient une ou plusieurs parts selon les montant qu'il peut ou désire investir.

Chaque part a une valeur de 100€ et pourra être rémunérée chaque année en fonction du résultat du GFA (Loyers-Charges) sur décision des associés.  
L'engagement se fait au minimum pour 5ans et est renouvelé par tacite reconduction. Puisqu'un des objectifs est de maintenir la propriété du GFA en dehors du marché foncier spéculatif sur le long terme, l'idée de ce placement c'est aussi le long terme. Toutefois, les statuts aménageront la possibilité de se retirer tous les 5 ans en cas de besoin.

La gestion du GFA est souple et effectuée par les gérants nommés en assemblée générale, qui n'ont pour autant aucun pouvoir d'engager la société sans consulter les associés et devront rendre compte de leur gestion chaque année.

Une assemblée générale est convoquée chaque année. Seules certaines décisions importantes (achat de terres supplémentaires, cessions massives de parts...) nécessitent la réunion d'une assemblée générale extraordinaire. L'ensemble des porteurs de parts est alors convoqué sur le principe un associé = une voix. Il y a la possibilité de donner procuration pour participer au vote sans être présent.

### Les Dates à venir :

**8 Novembre 2017 19h30** : réunion d'information au bar associatif « Le Champ Commun » à Augan (56)

**17 Novembre 2017 20h** : réunion d'information au café-librairie Micamot à Sixt/Aff (56)

**23 Novembre 2017 20h** : ciné-débat au Manivel de Redon (documentaire Land Grabbing )

**Du 2 au 23 décembre 2017** : retrouvez-nous à l'Autre Marché (de Noël ) à Nantes, stand Avelenn

**25 décembre 2017** : Noël ! Promesses d'engagement réunies !

**Février 2018** : AG constitutive du GFA suivi du versement de l'argent sur le compte du GFA

**Mars 2018** : Remboursement anticipé du prêt en cours par le GFA

Si cela vous intéresse, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous et à le retourner accompagné de votre chèque établi à l'ordre du GFA de la Tremblaie ( il sera encaissé une fois l'AG constitutive réalisée) à l'adresse suivante : GFA de la Tremblaie- Ferme de la Tremblaie - 56220 St Jacut les pins.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Je souscris le nombre de parts suivant : ..... \* 100€ = ..... €

Je souhaite être informé de l'avancée du projet par :

Courrier

Mail

Téléphone

Ce document reste confidentiel et ne sera divulgué qu'aux personnes directement concernées

Question ? Renseignements ? Vous pouvez nous joindre au 06 79 20 50 32 ou par courriel [gfa@fermetremblaie.com](mailto:gfa@fermetremblaie.com)

# GFA de la Tremblaie

Soutenez l'installation de jeunes paysans sur votre territoire !

www.avelenn.com

Ferme de la Tremblaie

agriculture biologique

# Soutenez l'installation de jeunes paysans sur votre territoire

Depuis 4 ans Alice et Olivier cherchaient activement des terres pour y cultiver des plantes aromatiques et en faire des huiles essentielles et des hydrolats en Bretagne. Début 2016, grâce à l'aide de Terre de Liens Bretagne, le projet a enfin pu voir le jour avec la reprise de la ferme de la Tremblaie à St Jacut les pins.



## Un GFA de la Tremblaie qui existe déjà !

Lors de la reprise de la ferme, et la montagne de paperaise qui va avec, nous avons constitué le GFA de la Tremblaie avec pour seuls associés Alice et Olivier. Nous avons élaboré les statuts avec l'aide de Terre de Liens de manière à pouvoir ouvrir cet outils aux citoyens désireux de nous soutenir une fois les premières bases de notre installation posées.

Le GFA de la Tremblaie a acheté les terres en vente sur la ferme (21ha) en empruntant 78000€ auprès des banques (une clause de remboursement anticipé à été négociée). La 1ère échéance sera exigible en **mars 2018**, nous devons donc avoir trouvé les fonds nécessaires avant la fin de l'année !

## Nos Objectifs :

Ouvrir dès que possible le GFA de la Tremblaie aux citoyens qui aimeraient soutenir et participer à notre projet

## Pourquoi participer au GFA ?

- Faciliter l'accès au foncier pour installer de jeunes agriculteurs à la ferme de la Tremblaie.
- Faciliter la transmission future des activités agricoles.
- Contribuer à la conversion de terres vers l'agriculture biologique
- Créer un lien entre des paysans et des citoyens qui souhaitent participer à une agriculture respectueuse de l'environnement, car la terre agricole est un bien commun !



## Qui sont les fermiers du GFA de la Tremblaie ?

Pour le moment Alice et Olivier sont locataires du GFA, ils cultivent environ 8Ha de plantes aromatiques qu'ils transforment en huiles essentielles et hydrolats, leur objectif est d'étendre leurs cultures sur 10 à 12 Ha d'ici quelques saisons.

Environ 80 ares sont plantés d'un verger de pommiers, poiriers pour permettre à Pierre (compagnon d'Alice) de s'installer progressivement. Son projet à terme : cultiver 4Ha de pommiers, poiriers et de kiwi en AB pour satisfaire en partie les besoins du marché de gros local (restauration collective etc), mais aussi les particuliers en vente directe à la ferme et en magasin de producteurs.

Le reste des surfaces acquises par le GFA de la Tremblaie sont pour le moment cultivées en céréales et mélange fermier par Alice et Olivier mais d'autres projets d'installation sont les bienvenus !

